



PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

MACKENHEIM

BILAN DE LA CONCERTATION

Elaboration POS le 05/11/1998
Modification n°1 POS le 19/09/2000
Modification n°2 POS le 22/06/2005
modification simpl. n°1 POS le 06/05/2016
RNU le 27/03/2017

REVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal du 27 avril
2018,



A Mackenheim,
le 27 avril 2018

Le Maire,
Jean-Claude SPIELMANN

TOPOS



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI

PLU de MACKENHEIM
BILAN DE LA CONCERTATION

A annexer à la délibération arrêtant le projet de PLU

La prescription de révision du POS en PLU de Mackenheim date du 15 juillet 2010.

D'après la délibération de prescription, le projet de PLU sera soumis à la concertation avec la population, selon les modalités suivantes :

- Le public sera régulièrement tenu informé de l'avancement de la procédure par le biais des panneaux municipaux, du site internet communal et du bulletin d'information communale ;
- Le public pourra faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet ;
- Une boîte mail sur le site internet de la commune permettra de recueillir les observations du public ;
- Deux réunions publiques seront organisées.

1. Les articles, affichages et publications

La délibération prescrivant le PLU a été affichée sur les panneaux d'affichage de la mairie à compter du 30 juillet 2010 pendant une durée de 2 mois.

La publication de la prescription a été effectuée dans un journal local.

Les documents du PLU validés par la commune sont restés consultables en mairie tout au long de la procédure, ainsi que sur le site internet <http://www.mackenheim.fr>.

Des articles relatant l'avancement de la procédure ont été publiés dans le bulletin municipal.

La population a été informée de la tenue des 2 réunions publiques par :

- Des articles dans des journaux diffusés dans le département (L'Alsace et DNA).
- Les panneaux d'affichage de la mairie.
- La distribution d'invitations dans les boîtes aux lettres.

2. Les réunions

Le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu de fin 2014 à juillet 2017 et s'est notamment traduit par de nombreuses réunions :

- Plus d'une vingtaine de réunions de travail,
- 2 réunions avec les Personnes Publiques Associées qui se sont déroulées le 3 avril 2012 et le 13 juin 2016.
- 2 réunions publiques qui se sont déroulées le 11 avril 2016 et le 13 juin 2016. Elles ont réuni près de 50 personnes pour la première et un peu moins de 40 pour la seconde.
- Une réunion de collaboration avec la communauté de communes a été organisée le 12 septembre 2017.
- Le débat sur le PADD a eu lieu le 15 décembre 2015 au sein du conseil municipal, soit plus de 2 mois avant l'arrêt du PLU.

3. Les courriers, le registre et la boîte mail

Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription de la révision du POS en PLU.

La commune a réceptionné 3 demandes de particuliers auxquelles elle a apporté les réponses argumentées ci-dessous :

Demande	Réponse	Avis
1) Martine WISS – mai 2012 Projet de développement d'une activité liée au bois	Volonté de la commune est effectivement de permettre le développement des entreprises locales. Néanmoins, les surfaces dédiées au développement économiques seront de taille limitée d'autant que l'intercommunalité est désormais compétente en la matière. A ce jour c'est une partie des parcelles 11 et 12 qui ont été intégrées en zone Ux, dédiée à l'activité.	Favorable
2) M. Garignani – octobre 2012 Demande d'intégration d'un terrain en zone constructible	Bien que situé le long d'une rue, ce terrain est actuellement en dehors des espaces urbanisés de la commune. La limite naturelle à l'urbanisation sur la façade est du ban communal est matérialisée par l'Ischert. Une seule construction est située au-delà et elle se trouve logiquement intégrée en zone U mais aucune autre extension de l'urbanisation ne sera envisagée dans ce secteur. Par ailleurs, la rue du Gartfeld n'est pas desservie par le réseau d'eau potable. Aucune extension de réseau n'est d'ailleurs envisagée.	Défavorable
3) M. Gebhard – juin 2016 Demande de maintien en zone agricole d'un terrain envisagé pour de l'artisanat	Les orientations du PADD de la commune prévoient notamment de : -Maintenir les activités socio-économiques existantes. -Donner la possibilité d'un développement de l'artisanat local. Le classement en zone artisanale de l'activité existante va dans ce sens. Néanmoins, il convient de préciser que le PLU prévoit des contraintes règlementaires pour atténuer les potentielles nuisances : -Dans toutes les zones, Uxb et Uxs comprises, sont interdites les activités, constructions et installations de nature à entraîner des nuisances incompatibles avec le voisinage des zones d'habitation. -Dans le secteur Uxs, en extension par rapport aux bâtiments existants, seules sont autorisées les occupations et utilisations du sol à destination de dépôt et de stockage de matériaux liés aux activités existantes. Compte-tenu de l'activité déjà existante sur l'ensemble du terrain dont l'occupation actuelle du sol n'est plus agricole et des mesures prises dans le règlement pour atténuer les risques de nuisances, ce terrain sera bien classé en zone Uxb et Uxs.	Défavorable

La boîte mail du site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.mackenheim.fr/Divers/Nous-contacter.html>

n'a réceptionné aucune doléance.

4. Bilan de la concertation

Les réunions publiques ont été organisées en soirée afin d'être accessible au plus grand nombre, en dehors des heures habituelles de travail. Elles ont réuni près d'une cinquantaine de personnes chacune et ont permis d'informer la population sur le contenu du PLU, sur la procédure, les enjeux issus du diagnostic territorial, les grandes orientations du projet communal et les principes généraux retenus pour le règlement et le zonage. Des échanges ont eu lieu en fin de réunion et des questions pertinentes sur le projet communal ont été posées. Les réponses apportées ont permis de justifier le projet communal sur des thématiques variées telles que l'environnement, le développement urbain, le projet d'éoliennes, la procédure d'enquête publique...

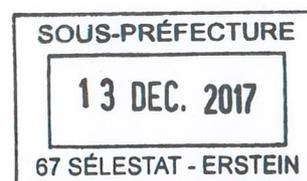
Les réunions publiques ont été bien suivies et se sont déroulées dans une ambiance sereine.

A la suite de ses réunions, certains habitants sont venus consulter les éléments en mairie ou déposer des doléances, ce qui prouve l'impact de ces réunions, sans compter la consultation éventuelle des pièces disponible sur internet, qui ne peut être quantifiée. Plus d'un an a été laissés aux habitants pour faire part de leurs doléances, après la 2^{ème} réunion publique, avant de clôturer le registre de concertation. Les 3 demandes ont été étudiées et les réponses apportées ont été validées dans le cadre du présent bilan.

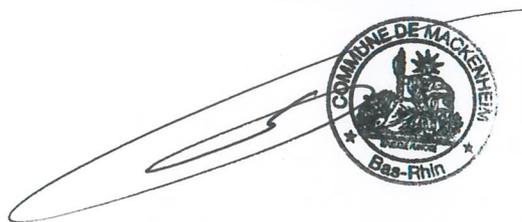
L'impact des nombreuses modalités d'information sur le PLU, via la publication d'articles dans le bulletin municipal, l'affichage sur les panneaux et la mise à disposition des documents sur le site internet ont un effet qui est difficilement quantifiable mais cela explique certainement en partie la bonne affluence lors des réunions publiques.

Lors des deux réunions organisées avec les Personnes Publiques Associées, un point sur la procédure a été fait, quelques rectifications ou compléments d'informations ont été effectuées sur les différentes pièces du dossier, des justifications ont été apportées par la commune sur les choix faits en matière de développement urbain et de développement économique.

Enfin, la réunion avec la communauté de communes a permis notamment de conforter les choix des élus en matière d'activité économique, d'accueil périscolaire, d'aménagements de voirie et de préservation de l'environnement.



**Le Maire,
J.C. SPIELMANN**



ANNEXES



1. Copie de la délibération de prescription du PLU
2. Copie de l'insertion presse de la délibération de prescription du PLU
3. Copie du certificat d'affichage de la délibération de prescription du PLU
4. Copie de la page internet abordant le PLU
5. Copie des articles parus dans le bulletin municipal
6. Copie du débat sur le PADD
7. Copie des moyens de communication annonçant les réunions publiques
8. Compte-rendu des réunions publiques
9. Compte-rendu des réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA)
10. Copie du registre et des courriers reçus
11. Copie de la boîte mail



67390 MACKENHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Tél 03 88 58 26 26

Fax 03 88 58 26 27

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

SEANCE du 15 juillet 2010

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

Conseillers présents : MM Antoine HETZER, Gérard FAHRNER, André SCHMITT, Mmes Caroline JEHL-HETZER, Agnès PETROWSKI, Florence MACHI-BAGY, Martine THIEBO, Antoinette FERNANDEZ, M Frédéric STOCKBAUER, Melle Laetitia MATHIS, M Christophe LUDAESCHER, Mme Kathleen DICK, MM SCHWOERER Martin, Lucio GHIDINA

Soit les 15 membres du Conseil

I. URBANISME

**PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)
EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Le Plan d'Occupation des Sols est devenu Plan Local d'Urbanisme depuis le 1^{er} avril 2001, date d'entrée en application de la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU) du 13 décembre 2000.

Monsieur le Maire rappelle la décision de principe de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme prise le 1^{er} avril 2010, décision justifiée par :

- La prise en compte des objectifs supra communaux :
 - o la mise en compatibilité avec le SCOT de Sélestat et Environs,
 - o prise en compte de la politique de développement et d'aménagement de la Communauté de Communes,
- le développement raisonné de l'habitat
 - o permettre un développement urbain équilibré et privilégier la diversité et une haute qualité environnementale des formes d'habitat,
 - o conforter et valoriser le centre village afin de renforcer sa lisibilité et son identité,
 - o redéfinir l'affectation des sols sur la périphérie du village,
 - o définir et localiser les équipements collectifs futurs,
- le développement durable :
 - o renforcer la protection des espaces naturels les plus sensibles,
 - o concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie,
 - o adapter les formes urbaines aux qualités paysagères et architecturales du village,
 - o définir et réaliser la réhabilitation de la maison forestière en site exemplaire dans le domaine de l'éco-tourisme,
 - o préserver l'économie agricole,

- le transport :
 - o traduire dans les dispositions d'urbanisme les choix de la commune et des collectivités publiques (Conseil Général, Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs) en matière de déplacements urbains et collectifs,
 - o sécuriser les déplacements
 - o développer les liaisons douces entre les différentes parties du village,
- économie
 - o favoriser l'installation de commerces de proximité et de services à la personne,
 - o redéfinir une zone à vocation artisanale permettant tant la création que le desserrement d'activités

en conformité avec les dispositions de la loi SRU et de la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003.

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-6 à L 123-12 et R 123-15 et R 123-25,

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et ses décrets d'application, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 et son décret d'application du 9 juin 2004 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 novembre 1998 approuvant le Plan d'Occupation des Sols, modifié le 19 septembre 2000 et le 22 février 2005,

Considérant

- qu'il y a lieu de réviser le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles R 123-15 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- qu'il y a lieu de fixer les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de la révision, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,
- qu'il y a lieu de déterminer le choix de développement et d'aménagement afin d'établir un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui sera traduit dans le Plan local d'Urbanisme,
- que, conformément à l'article L 123-9, le débat au sein du Conseil Municipal prévu pour définir les orientations générales du PADD doit être lancé,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1. de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune,
2. de prévoir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme selon les modalités suivantes :
 - publication d'informations régulières par voie d'affichage sur les panneaux municipaux, sur le site internet de la commune, le bulletin communal,
 - mise à disposition d'un registre d'observations en mairie à disposition du public durant toute la durée des études,
 - une boîte mail sera créée sur le site internet de la commune et permettra d'accueillir également les observations du public,
 - organisation de réunions publiques, au minimum 2.
3. de charger un bureau d'études, à désigner ultérieurement, de réaliser les études nécessaires à la révision du POS en PLU,
4. de tirer le bilan de la concertation lors de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme,

5. d'associer à la révision les services qui seront désignés par M. le Préfet du Bas-Rhin,
6. de demander aux services de la Direction Départementale des Territoires d'assister la Commune pour assurer la conduite de la procédure de révision du POS en PLU,
7. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la révision du POS en PLU,
8. de solliciter de l'État et du Conseil Général, conformément au décret n° 83-122 du 22 décembre 1983, l'attribution d'une dotation à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du POS en PLU,
9. que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget du ou des exercices considérés.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet
- aux Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'industrie, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers
- au Président de l'EPCI chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T),
- aux maires des communes limitrophes Marckolsheim, Ohnenheim, Hessenheim, Bootzheim,
- au Président de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs,
- au Président du Syndicat de l'Ischert.

Conformément à l'article L 123-9, le débat au sein du Conseil Municipal prévu pour définir les orientations générales du PADD sera lancé dans les meilleurs délais.

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité définies à l'alinéa précédent.

APPROUVE PAR LES MEMBRES PRESENTS

Pour extrait conforme

Le Maire



Lami du Peuple est habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

MAIRIE
- 6 AOÛT 2010
67390 MACKENHEIM

Annonces légales

- 1075139 -
FLS DU TEMPS
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social: 7 place d'Austerlitz
67000 STRASBOURG (BAS RHIN)
393 092 978 RCS STRASBOURG

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Beatrice ORRIERE de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal d'Instance de STRASBOURG, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés.
Pour avis

- 1075181 -
COMMUNE DE HINDSHEIM

Enquête publique relative à la modification n° 3 du Plan d'occupation des sols

Par arrêté du 27/07/2010, le Maire de Hindsheim a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 3 du plan d'occupation des sols. A cet effet, Mme Danièle DIETRICH domiciliée à 67205 OBERHAUBERGEN 12, rue Erickman-Chartran, ayant pour profession Clerc d'avocat, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie du 27/08/2010 au 30/09/2010, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 17 h à 18 h.

Mme le commissaire-enquêteur recevra personnellement en Mairie les :
Vendredi 27/08/2010 de 8 h à 11 h
Samedi 11/09/2010 de 9 h à 12 h
Jeudi 16/09/2010 de 16 h à 19 h
Mercredi 22/09/2010 de 9 h à 12 h
Jeudi 30/09/2010 de 15 h à 18 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du POS pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur Mme Danièle DIETRICH à l'adresse suivante 12, rue Erickman-Chartran, 67205 OBERHAUBERGEN.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.
Le Maire, J.M. GALÉA

- 1075184 -
QUESTION VIN
Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 2.500 €
2 Rue Charles Grand
67600 SELESTAT
R.C.S. COLMARH 500 916 903

- 1075141 -
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juillet 2010 à STILL, il a été instituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : CYRIAL

SIÈGE SOCIAL : 67190 STILL
OBJET : l'acquisition, la prise à bail sous toute forme, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, ou à rénover, de tous autres biens meubles et immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, la construction sur les terrains dont la société est ou pourra devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels, à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel, social ou mixte.
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 1.500 Euros

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs qu'avec l'agrément. Sont soumises à cet agrément, toutes les cessions en ce compris celles faites par un associé au profit d'un autre associé.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SAVERNE.
Pour avis, La Gérance

- 1075121 -
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juillet 2010 à STILL (67), il a été instituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée
DENOMINATION : MELBES VALNET

SIÈGE SOCIAL : 67190 STILL - Rue du Calvaire
OBJET : l'exploitation directe ou indirecte, sous toutes formes, de tous fonds de commerce relatif à l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la commercialisation, en gros et au détail de tous articles meublants ; le commerce en général (non réglementé) ; l'activité de pose et de transformation de mobilier de SAVERNE, conseil en architecture d'intérieur et décoration.
DURÉE : 99 années.
CAPITAL : 8.000 Euros

Madame Aline VALNET, demeurant 22, rue de la République à 67190 STILL.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SAVERNE.
Pour avis : La Gérance
- 1075130 -

- 1075149 -
ROYAGE NOEPEL - BOIS ENERGIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10000,00 €
Siège social : 13 RUE TANNMUEHLE - 67310 ROMANSWILLER

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ROYAGE NOEPEL - BOIS ENERGIE**
Siège social : 13 RUE TANNMUEHLE - 67310 ROMANSWILLER
Objet social : La société a pour objet le broyage de bois.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 10 000 Euros divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 100 Euros chacune.

Est nommé comme premier gérant de la société : M. Stéphane NOEPEL, demeurant 13 rue Tannmuehle - 67310 ROMANSWILLER
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de SAVERNE.
Pour avis, La Gérance

- 1075122 -
YACK
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 67300 SCHILLIGHEIM
503 261 907 RCS STRASBOURG

Monsieur CINARI Kernan, demeurant 7 rue du Sureau à 67201 ECKBOLSHEIM a cessé ses fonctions de gérant à compter du 30 juillet 2010.
Le représentant légal

- 1075150 -
Etude de Maître Raymond SCHEIBEL, notaire
67240 BISCHWILLER
70, rue du Général Rampont
Té: 03.88.63.21.01
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ «EMMA»
Sant au capital de 5.000 €
Siège : 15 Rue du Centre
67540 OSTWALD

Suivant acte reçu par Me Raymond SCHEIBEL, notaire à BISCHWILLER, le 25 mars 2010, enregistré à la R.P. HAGUE-NAU le 23 avril 2010 sous Bord. 2010/433 case 1, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « EMMA »
Forme : Société à Responsabilité Limitée

- 1075182 -
COMMUNE DE MACKENHEIM

Révision du Plan d'Occupation des Sois (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

AVIS DE CONSTITUTION

Par délibération du Conseil Municipal de MACKENHEIM en date du 15 juillet 2010 et conformément aux dispositions de l'article R. 123-25 du Code de l'urbanisme, la révision du Plan d'Occupation des Sois (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite sur l'ensemble du territoire communal. Cette délibération peut être consultée en Mairie.

- 1075186 -
HOLDING TECHNOLOGIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000,00 €
Siège social : 2 Rue des myrtilles
67240 SCHIRRHHEIN

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **HOLDING TECHNOLOGIES**
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 2, rue des myrtilles - 67240 SCHIRRHHEIN
Objet social : La société a pour objet la constitution et la détention d'un portefeuille de titres et généralement toute autre opération se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 8 000 Euros divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 80 Euros chacune.
Est nommé comme premier gérant de la société : M. Laurent LORENZOU demeurant 2 rue des myrtilles - 67240 SCHIRRHHEIN

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG
Pour avis, La Gérance

- 1075155 -
AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous seing privé en date du 28 juillet 2010, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : XAVIERHEDO SURMESURES HOMME
Siège social : 30, rue du Vieil Hôpital, 67000 STRASBOURG
Capital social : 7.500 euros
Objet : Commercialisation, en France et à l'étranger, de vêtements fabriqués en sous-traitance.
Gérant : Xavier HEDOIRE demeurant 8 rue du Pinteamps 67450 MUNDOLSHEIM nommé pour une durée indéterminée.

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie OHNET et Valentin SCHOTT Notaires associés
Catherine BAK - Valérie GATHMAB - Notaires
1, rue du Dome - 67000 STRASBOURG
- 1075165 -
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie OHNET, notaire, associé de la susdite "Société Civile Professionnelle Jean-Marie OHNET et Valentin SCHOTT, notaires associés", en date du 23 juillet 2010, Monsieur Philippe Paul ARNOLD, Administrateur de société, et son épouse Madame Christel Hedwige STENGER, Administrateur de société, demeurant ensemble à 67000 STRASBOURG, 14 rue Gustave Binger, Mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Pierre ALBRECHT, alors notaire à STRASBOURG, en date du 12 février 1965, à laquelle séparation de biens a été ajoutée une société d'acquéts suivant acte portant changement de régime matrimonial reçu par Maître Jean-Marie OHNET, notaire sus-nommé, en date du 26 janvier 1994, homologué suivant jugement rendu par la Première Chambre Civile du Tribunal de Grande Instance de STRASBOURG en date du 5 juillet 1994 (référé RG 94/2424), ont adopté le régime de la communauté de biens universelle tel que prévu à l'article 1526 du Code civil avec clauses d'attribution intégrative en cas de dissolution conjugal survivant en cas de dissolution de la communauté par l'absence ou le décès de l'un des époux.
Les obligations des créanciers devront être notifiées dans un délai de trois (3) mois à compter de la présente insertion, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier à Maître Jean-Marie OHNET, notaire susnommé.
En cas d'opposition, l'acte de changement de régime matrimonial sera soumis à l'homologation du Tribunal de Grande Instance de STRASBOURG sur requête conjointe des susdits époux.
Pour avis : Maître Jean-Marie OHNET
Notaire associé

- 1075166 -
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juillet 2010 à OSTWALD (67), il a été instituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société à responsabilité limitée
DENOMINATION : **ALLIANCE SERVICES PROPRIETE**
SIÈGE SOCIAL : 67540 OSTWALD

- 1075168 -
M.A. DIFUSION

Société à responsabilité limitée
au capital de 6.000 Euros
Siège social : PAE Les Pins
67319 VASSELONNE Cedex
transféré à
Parc d'Activités des Forges
56, rue Jean Girardoux
67200 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 520 099 581

AVIS DE TRANSFERT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2010, les associés ont décidé de transférer le siège social à la nouvelle adresse suivante : Parc d'Activités des Forges - 56, rue Jean Girardoux à 67200 STRASBOURG, à compter de ce jour.
OBJET : règle publicitaire, édition et organisation d'événements liés aux spécificités

GERANCE : Monsieur Raymond SCHWEITZER
En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAVERNE sous le numéro 520 099 581, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG, désormais compétent à son égard.
Pour avis, LA GERANCE

- 1075147 -
Il a été constituée une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : **AMESTRANECSO INDUSTRIEL & COACHING TECHNIQUE** sous le sigle ANICTSAH
Siège social : 6 rue Pablo Picasso 67640 FEGERSHEIM
Objet social : Négoce de produits industriels, achat, vente et location de machines
Durée de la société : 99 ans
Capital social : 5 000 € divisé en 100 parts de 50 € entièrement souscrites et libérées.
Gérance : Mr Philippe GEORGES demeurant 6 rue Pablo Picasso 67640 FEGERSHEIM
Immatriculation : au Registre du Commerce de Strasbourg.

- 1075136 -
ACCES CONCEPT 67
SARL transformée en SASU
Au capital de 10.000 €
Siège social: 67118 Geisolsheim
2, rue Frédéric Chopin
510 223 994 RCS Strasbourg
Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 18 juin 2010, l'associé unique de la SARL a décidé la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MACKENHEIM



67390 MACKENHEIM

Tél 03 88 58 26 26

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Claude SPIELMANN, Maire de Mackenheim,

certifie que

la délibération du Conseil Municipal de Mackenheim du 15 juillet 2010
prescrivant la révision

du Plan d’Occupation des Sols (POS)
en Plan Local d’Urbanisme (PLU)

a été affichée le 30 juillet 2010

Le Maire
J-Claude SPIELMANN



Bienvenue sur le site officiel de **MACKENHEIM**

Recherche

OK

[DÉCOUVRIR](#)[MAIRIE](#)[VIE LOCALE](#)[PRATIQUE](#)[CADRE DE VIE](#)

Vous êtes ici : Accueil » Mairie » Révision POS et PLU

Révision POS et PLU

Délibérations

-  [Prescription de la révision du POS en PLU](#)
-  [Présentation de la démarche](#)
-  [Enjeux issus du diagnostic](#)

Documents à consulter à l'issue de la première réunion publique (11 avril 2016)

[Rapport de présentation](#)

[Projet d'aménagement et de développement durable](#)

[Projet de zonage "village"](#)

[Projet de zonage "ban communal"](#)

[Projet de règlement](#)

[Etat d'avancement de la procédure / Printemps 2017](#)

[Rapport de présentation - partie 1](#)

[Rapport de présentation - partie 2](#)

[Zonage / ensemble du ban communal - échelle 1/5000](#)

[Zonage / zone urbaine - échelle 1/2000](#)

[Zonage / partie Est - échelle 1/5000](#)

[Projet de règlement](#)

[Emplacements réservés](#)

[PADD](#)

[Orientations d'aménagement et de programmation \(OAP\)](#)

[Note technique / SMICTOM](#)

[Note technique - assainissement / SDEA](#)

[Annexe sanitaire - Assainissement / SDEA](#)

[Note technique - eau / SDEA](#)

[Annexe sanitaire - Eau / SDEA](#)

[Diagnostic écologique de la clairière - LPO](#)

[Etude environnementale](#)

[Débat sur les orientations générales d projet / CM du 5 déc 2015](#)



Bulletin d'information communale

DANS CE NUMÉRO :

Le gaz au club-House	2
Voirie	3
Quel développement pour notre village ?	4
En images, retour sur 2012	5
Ecole	6
Un village fier de ses enfants	7
Associations	8

Le mot du Maire

Le bulletin communal réapparaît après... deux ans et demi d'absence ! Mais ce n'est pas pour autant que la commune a rompu toute communication avec ses administrés. Celle-ci s'est développée via le site www.mackenheim.fr, site officiel de la commune dont les visites ne cessent de progresser : 6 000 en 2011, 8 400 en 2012.

Mais en ce début d'année 2013, il me paraissait important de rétablir une communication au plus près des habitants. Pour rappeler que nous avons fait de belles choses ensemble en 2012 et pour poser les jalons qui vont déterminer le devenir de notre village, en particulier dans le domaine de l'urbanisme et de la voirie.

C'est en effet en 2013 que la rue principale fera l'objet d'un important réaménagement ; c'est également en 2013 que la population sera associée à l'élaboration du PLU.

Une belle année 2013 à tous, faite de santé, d'amitié, de rencontres, de solidarité, et du plaisir de vivre à Mackenheim !

Jean-Claude Spielmann

Urbanisme : Révision du POS en PLU

C'est en 2010 que le Conseil Municipal a pris la décision de réviser le Plan d'Occupation des Sols (POS) et d'établir un PLU : Plan Local d'Urbanisme.

Rappelons que le POS a été initialement approuvé en 1998, modifié en 2000 et que depuis, il fixe les règles d'usage du sol, en particulier les droits à bâtir attachés à chacune des parcelles du territoire communal.

Après 12 ans de fonctionnement, il apparaissait nécessaire d'adapter cet outil aux nouvelles dispositions réglementaires, en particulier celles issues du Grenelle-Environnement mais aussi celles du Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et Environs (SCOT) qui vient d'être arrêté.

Tant les lois « Grenelle » que le Scot définissent un nouveau contexte de développement des communes qui vise à équilibrer croissance économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale.

Ce que le Scot préconise pour Mackenheim à l'horizon 2030 :

- Population : 850 habitants
- Surface estimée pour le développement urbain hors enveloppe bâtie : 4 ha
- Densité minimale dans les extensions urbaines : 20 logement à l'ha (cette densité correspond déjà à celle du quartier Neumatt)
- Part de logements intermédiaires (ex: bi-famille) et/ou collectifs à construire d'ici 2030 : 40 %
- Part du logement aidé : 10 %

Bilan d'étape de la procédure en cours.

Après consultation, la commune a retenu le cabinet d'étude **Topos Alsace** de Bernardswiller pour l'assister dans cette procédure.

Les étapes de la procédure :

Création d'une commission communale PLU composée du maire, des adjoints, des conseillers Christophe Ludaescher et Frédéric Stockbauer, de personnes extérieures au conseil : Jamel Ben Sassa, Philippe Jehl, Jean-Marie Meyer et François Schwoehrer.

Janvier
2013

MACKENHEIM

Mars 2011 : définition des enjeux issus du diagnostic au regard des milieux physiques et naturels, du milieu urbain, de la démographie et du logement, de l'économie et de la vie sociale; esquisse d'un projet urbain.

Octobre 2011 : **Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** autour de 5 objectifs;

- Encourager la mise en place d'un urbanisme durable et respectueux des paysages
- Définir une organisation urbaine favorisant le lien social
- Privilégier une progression démographique régulière
- Valoriser les potentiels locaux en matière d'activité, de service et d'équipement
- Préserver la diversité et la richesse des milieux naturels

Mars 2012 : **première réunion avec les personnes publiques associées (PPA)**. Présentation aux différents services de l'Etat, du Département, de la Région, de la Chambre d'Agriculture... du diagnostic et du PADD.

Réunions régulières de la Commission pour définir les projets de zonage et de règlement.

Etapes à venir :

Débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable

Réunion(s) publique(s) pour associer la population à la procédure

Bilan de la concertation et arrêt du PLU
Transmission aux Personnes Publiques Associées pour avis (PPA)

Enquête publique

Approbation par le Conseil Municipal



Bulletin d'information communale

Septembre
2010

MACKENHEIM

DANS CE NUMÉRO :

Budget 2009	2
MJC	3
SMICTOM	4
Cimetières	5
Jumelage	5
Site Internet	5
Associations Etat-Civil	6

Ouvertures du Secrétariat de Mairie

Lundi, Mardi et Jeudi
de 10 à 12 h
Vendredi de 14 h à 17 h
Permanence du Maire
Samedi de 9 h à 11 h

Téléphone : 03 88 58 26 26
Messagerie :
mairie.mackenheim@evc.net
Site officiel
www.mackenheim.fr

Le Maire est joignable au
06 15 64 35 81

Horaires de la Bibliothèque

Mercredi et Jeudi de 14 à 17 h
Samedi de 14 à 16 h
Tél : 03 88 92 54 78

E-mail : biblio.mackenheim@evc.net

Horaires d'hiver de la déchetterie

(03 88 58 67 49)
Lundi, Mercredi
Vendredi et Samedi
de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Tél : 03 88 58 67 49

Urbanisme :

Révision du POS en PLU

Lors du Conseil Municipal du 1er avril, la décision a été prise de réviser le Plan d'Occupation des Sols (POS) et d'établir un PLU : Plan Local d'Urbanisme.

Rappelons que le POS a été initialement approuvé en 1998, modifié en 2000 et que depuis, il fixe les règles d'usage du sol, en particulier les droits à bâtir attachés à chacune des parcelles du territoire communal.

Après 10 ans de fonctionnement, il apparaissait nécessaire d'adapter cet outil aux nouvelles dispositions réglementaires, en particulier celles de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU) mais aussi celles du Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et environs, en cours d'élaboration.

Tant la loi SRU que le Scot définissent un nouveau contexte de développement des communes qui vise à équilibrer croissance économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale.

Plus concrètement, le SCOT précise les grandes options d'aménagement ayant trait à l'équilibre entre urbanisation, protection des paysages et des espaces naturels et agricoles, création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements, au développement économique, aux loisirs, ou encore à la prévention des risques.

Lors de la réunion du 15 juillet dernier, le Conseil Municipal a justifié la révision du POS par :

Le développement raisonné de l'habitat

- Permettre un développement urbain équilibré et privilégier la diversité et une haute qualité environnementale des formes d'habitat

- Conforter et valoriser le centre village afin de renforcer sa lisibilité et son identité
- Redéfinir l'affectation des sols sur la périphérie du village
- Définir et localiser les équipements collectifs futurs.

Le développement durable

- Renforcer la protection des espaces naturels les plus sensibles
- Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie
- Adapter les formes urbaines aux qualités paysagères et architecturales du village
- Définir et réaliser la réhabilitation de la maison forestière en site exemplaire dans le domaine de l'éco-tourisme
- Préserver l'économie agricole.

Le transport

- Traduire dans le PLU les choix de la commune et des collectivités publiques (CCME, CG 67) en matière de déplacement urbains et collectifs
- Sécuriser les déplacements
- Développer les liaisons douces entre les différentes parties du village

Economie

- Favoriser l'installation de commerces de proximité et de services à la personne
- Définir une zone à vocation artisanale permettant tant la création que le desserrement d'activités

Dans la conduite de la procédure, la commune sera assistée par les services de la Direction Départementale des Territoires.



67390 MACKENHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Tél 03 88 58 26 26

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

SEANCE du 15 décembre 2015

Conseillers en fonction : 15 - Présents : 11

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

Conseillers présents : MM Christophe LUDAESCHER, Lucio GHIDINA, Mmes Antoinette FERNANDEZ, MM Yannick KOCH, Jérémy ZIMMERMANN, Gérald LEININGER, Mme Pamela JEHL, MM Matthieu WEIBEL, Frédéric STOCKBAUER, Mme Martine THIEBO .

Conseillers absents excusés : Mmes Séverine CANTERO, Agnès PETROWSKI, Florence MACHI BAGY, M Martin SCHWOERER.

I. URBANISME

A. REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2010 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les principaux objectifs visés par cette démarche :

- La prise en compte des objectifs supra communaux :
 - o la mise en compatibilité avec le SCOT de Sélestat et Environs,
 - o prise en compte de la politique de développement et d'aménagement de la Communauté de Communes,
- le développement raisonné de l'habitat
 - o permettre un développement urbain équilibré et privilégier la diversité et une haute qualité environnementale des formes d'habitat,
 - o conforter et valoriser le centre village afin de renforcer sa lisibilité et son identité,
 - o redéfinir l'affectation des sols sur la périphérie du village,
 - o définir et localiser les équipements collectifs futurs,
- le développement durable :
 - o renforcer la protection des espaces naturels les plus sensibles,
 - o concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie,
 - o adapter les formes urbaines aux qualités paysagères et architecturales du village,
 - o définir et réaliser la réhabilitation de la maison forestière en site exemplaire dans le domaine de l'éco-tourisme,
 - o préserver l'économie agricole,
- le transport :
 - o traduire dans les dispositions d'urbanisme les choix de la commune et des collectivités publiques (Conseil Général, Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs) en matière de déplacements urbains et collectifs,
 - o sécuriser les déplacements
 - o développer les liaisons douces entre les différentes parties du village,
- économie
 - o favoriser l'installation de commerces de proximité et de services à la personne,
 - o redéfinir une zone à vocation artisanale permettant tant la création que le desserrement d'activités

A l'issue des différentes études réalisées dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un débat sur les orientations générales de ce PADD doit avoir lieu au sein du conseil municipal conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Ce projet de PADD est présenté aux élus.

Il suscite les débats, échanges et réflexions suivants :

- Objectif démographique d'ici 2030 :
Conformément aux prévisions du SCOT de Sélestat et sa région, un seuil maximum de 850 habitants à l'horizon 2030 a été fixé. Ceci correspond à 10 nouveaux habitants supplémentaires par an, soit 4 constructions par an.
Le Conseil Municipal considérant les projets au lieu-dit Hinter den Gaerten (AFUA Hinter den Gaerten) et Rue de la Chapelle estime cet objectif réaliste et atteignable. Néanmoins, il est souligné que des opérations intersticielles (à l'intérieur de l'enveloppe urbaine) peuvent densifier le tissu urbain et faire évoluer cet objectif démographique.
- Orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme :
Le Conseil Municipal confirme les différentes orientations présentées dans le projet et souligne que certaines sont déjà prises à l'heure actuelle :
 - o développement urbain en continuité et en cohérence avec l'existant,
 - o préservation des bosquets, haies, bois sur l'ensemble du ban communal (avec interdiction de déboiser),
 - o préservation des alignements d'arbres remarquables tant en bordure de la départementale que le long de la digue des Hautes Eaux

D'autres orientations, par contre restent, à l'avis unanime du conseil, à développer :

- o préservation des nombreux points de vue monumentaux et les perspectives sur l'Eglise par une réglementation de la hauteur des constructions,
- o développement de liaisons douces pour un meilleur fonctionnement piétonnier et reliant les extensions au village,
- o densification des secteurs déjà urbanisés afin de renforcer la centralité du bourg.

Concernant les secteurs d'urbanisation sur le long terme situés essentiellement au nord du village, le conseil s'interroge sur le maintien de ces deux zones (zone Nord du lieu-dit Hinter den Gaerten et lieu-dit Kirchfeld) pour les raisons suivantes :

- o éloignement du bourg malgré un cadre de vie incomparable,
- o le développement urbain de la commune limitrophe ne s'oriente pas vers ces secteurs.

A l'unanimité, il est décidé de réduire ces secteurs.

- Orientations générales en matière d'Equipement : le développement des espaces de vie (en particulier de vie scolaire) prioritairement au cœur du village est unanimement reconnu et maintenu par le conseil.

Quant à certaines orientations, le conseil estime que la rédaction nécessite d'être révisée (salle polyvalente, capacité des équipements publics)

- Orientations générales en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers :
Le Maire souligne que dans le domaine de la préservation des milieux remarquables tout un cortège de mesures (forêt de protection, Natura 2000...) fixe déjà un niveau élevé de protection. Mais il est souligné dans les échanges portant sur les cours d'eau de la forêt (Giessen, Mühlbach ...) que ceux-ci font l'objet d'aucun suivi, pas même le Mühlbach dont la gestion relevait du Syndicat de l'Ischert. Il est souhaité que la rédaction du PADD mentionne spécifiquement les cours d'eau phréatiques de la forêt mais aussi l'Ischert qui traverse le ban communal et leur attribue une place prioritaire dans les orientations.

Concernant la récréation d'une ceinture de verger en périphérie du village, le Conseil est unanime pour dire qu'il « faut se donner les moyens de le faire » et inscrire dans le règlement des zones concernées des dispositions qui encouragent les habitants à agir dans ce sens. Il est évoqué la possibilité de construire des abris de jardin dans ces zones. Par ailleurs, il est souligné que le relevé cartographique des vergers encore existants serait un outil utile pour définir la politique communale dans ce domaine.

- Orientations générales en matière de continuité écologique :

Le Maire présente une carte du ban communal présentant les trames vertes existantes. Pour l'essentiel, celles-ci sont orientées Nord-Sud (Canal du Rhône au Rhin, Ischert, digue des hautes eaux, forêt communale). Le Conseil estime que la création de trame verte sur l'axe Est-Ouest ne peut se faire sur un axe continue. L'examen du document faisant apparaître les haies, bosquets et petits bois dissimulés sur le ban communal, il est évoqué que le corridor écologique Est-Ouest peut correspondre à tous ces sites relais, « en pas japonais ». Dans ce contexte, le règlement du PLU doit comporter un article sur les interdictions de déboisement.

Concernant la continuité écologique marquée par les cours d'eau, le maire rappelle que le transfert des propriétés de l'Association Foncière à la Commune permet aujourd'hui d'assurer le suivi et l'entretien des berges de l'Ischert et de l'Altbach. Il est demandé que soient mieux définies à l'avenir les compétences effectives qu'exercera à terme le SDEA (après dissolution du Syndicat de l'Ischert). Il est rappelé aussi que depuis 5 ans, ni l'Ischert, ni le Mühlbach n'ont fait l'objet d'aucune intervention.

- Orientations générales en matière d'habitat :

Le Maire évoque les deux projets actuellement à l'étude ou à l'instruction (projet Quartier + et AFUA Hinter den Gaerten) et rappelle que dans la genèse de ces projets, les réflexions ont porté sur la diversification et la densité des constructions nouvelles et qu'en matière d'économie d'énergie, dans les deux cas, l'orientation des constructions sera réglementée.

Il est souhaité un positionnement plus volontariste de la commune quant aux constructions économes en énergie.

Dans le projet de règlement du PLU, il est évoqué la pertinence d'un zonage concernant le cœur du village où les constructions de style contemporain (toit plat) seraient préjudiciables au caractère patrimonial du bâti.

- Orientations générales en matière de transport :

La rédaction de l'orientation 1 qui évoque le développement des liaisons cyclable doit être revue. Le Conseil estime que c'est la place de la voiture dans la cité qui pose problème et qu'au regard de la sécurisation des circulations, la commune n'est pas entièrement souveraine, la communauté des communes ayant compétence sur l'entretien et le réaménagement des voiries classées.

- Orientations générales concernant le développement économique :

Il a été retenu que le projet de réhabilitation de la maison forestière pourra être à terme une ation déterminante pour le développement touristique et économique de la commune. Autour de ce site, pourrait s'articuler une politique de mise en valeur des espaces forestiers rhénans mais aussi l'accueil et l'hébergement de nouveaux publics.

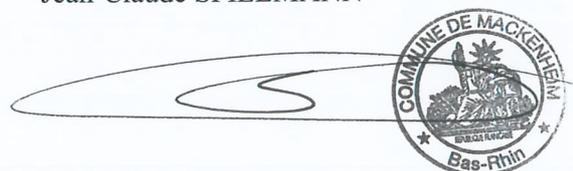
- Orientations générales concernant le développement des loisirs :

Le Conseil estime qu'en matière d'entretien de son patrimoine bâti, la commune agit de manière volontariste et qu'il n'est pas nécessaire d'en faire une orientation prioritaire. Concernant les équipements à destination de loisir pour répondre aux besoins de la population, il est soulevé la question suivante : dans un cadre de vie d'une grande qualité paysagère est-il nécessaire de développer davantage encore les équipements ? Le Conseil est unanime à considérer que les qualités environnementales du village peuvent participer au développement des loisirs de pleine nature sans qu'il faille avoir des équipements dédiés.

- Orientations en matière de modération de la consommation de l'espace :

Ce point n'appelle pas de remarques particulières dans la mesure où le Conseil est unanime à considérer que dans ce domaine les prescriptions du SCoT ont été parfaitement intégrées dans les différents programmes urbains à venir. Le Maire souligne que pour atteindre l'objectif des 20 logements à l'ha, ces programmes doivent nécessairement réduire la part de maisons individuelles et donner une place conséquente à d'autres formes d'habitat (petits collectifs, maisons en bande, maisons bi-familles...)

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jean-Claude SPIELMANN



Bloc-notes

Baldenheim

L'assemblée générale des Amis de l'église historique de Baldenheim se tiendra mercredi 13 avril, à 20 h, à la salle du presbytère. À l'issue des parties statutaires, M. Bachschmitt tiendra une conférence sur *Les traditions et survivances celtiques*. À noter que l'église historique sera ouverte aux visiteurs les dimanches et jours fériés, de 14 h à 18 h, à partir du 10 avril.

Hilsenheim

Les inscriptions à l'école maternelle de Hilsenheim se font à la mairie. Récupérer la fiche d'inscription à la mairie. Une réunion d'information est prévue à l'école maternelle samedi 21 mai à 10 h.

Kogenheim

Le conseil municipal de Kogenheim se réunira jeudi 14 avril à 20 h, à la mairie.

Mackenheim

Une réunion publique concernant le plan de révision du plan d'occupation des sols/plan local d'urbanisme se tiendra lundi 11 avril à la Maison des jeunes. À cette occasion, le public pourra prendre connaissance des orientations prises par la commune.

Marckolsheim

Le Cyclo club de Marckolsheim propose de participer dimanche 10 avril aux sorties suivantes, avec rendez-vous devant la caserne des pompiers.

Circuit 1 : départ à 9 h pour une sortie de 65 km : Sélestat, Châteaunoy, Scherwiller, Route du Sel, Thanvillé, Villé, Neuve-Eglise, Dieffenbach-au-Val, Neubois, Val de Villé.

| RHINAU |

Rencontres musicales du Rhin

La 7^e édition des Rencontres musicales du Rhin aura lieu du 15 au 23 avril. Elle est organisée par la Communauté de communes du Rhin, l'association ASLC Rhinau et la commune de Diebolsheim. Programme.

Jean-Claude Servat

Le premier concert de la 7^e édition des Rencontres musicales du Rhin aura lieu vendredi 15 avril à 20 h 15, à la salle Jeanne-d'Arc de Rhinau. Sur scène, on retrouvera le duo Tillia, composé de Catherine Barondeau-Hollinger, flûtiste, et Thierry Walter, pianiste. Au programme : des musiques issues en grande partie de la seconde moitié du XIX^e siècle et des variations sur des thèmes d'opéra : Bellini, Verdi...

Dimanche 17 avril à 17 h 30, au même endroit, le sextuor Fiati Insieme sera présent. C'est un ensemble de six flûtes à bec dans tous ses états : soprano, soprano, alto, ténor, basse. Au programme : des musiques du monde, du Moyen-Âge au XXI^e siècle, avec Marion Bruand, Lætitia Filliol, Christophe Formery, Erika Sneberk, Bibiane Tinetti, Sophie Wachtel.

Mercredi 20 avril à 19 h, aura lieu un concert des élèves de l'école intercommunale de musique de la comcom du Rhin.

Jeudi 21 avril à 20 h, toujours dans la salle Jeanne-d'Arc de



Le duo Tillia sera en concert vendredi 15 avril à Rhinau.

Archives L'Alsace/Agnès Braun

Rhinau, le Quinteto la Cunita sera à l'œuvre. Les musiciens sont : Christine Larcelet (violin), Fabrice Desmets (guitare), Frédéric David (bandonéon), Vanessa Gilg (piano) et Sylvain Dedenon (contrebasse). Concert invitation à la

danse avec des morceaux d'Astor Piazzolla, Ramiro Gallo... Ce sont cinq musiciens qui ont choisi l'univers du tango comme terrain de jeu. Toute l'intensité de cette musique est au service de leur talent, pour ce premier concert

du groupe.

Vendredi 22 avril à 20 h 15, dans la salle Jeanne-d'Arc, Boutabou mettra bout à bout les chansons puisées dans le répertoire de Boris Vian et Serge Gainsbourg.

Elles seront revisitées, réarrangées, triturées, puis servies à la sauce « déjantée » des quatre musiciens-chanteurs sans aucune frontières, mais toujours avec un nuage de swing et de jazz.

Samedi 23 avril à 20 h 15, à l'église de Diebolsheim, est prévu un concert du Chœur de clarinettes de Bischheim, sous la direction de Romuald Jallet. Créé en 2000, le Chœur de clarinettes de l'école de musique est une formation d'une quinzaine d'élèves, de grand niveau (2^e et 3^e cycles) issus des écoles de musique de Bischheim et de Mundolsheim. Son répertoire traverse les siècles et les styles musicaux, de Vivaldi et Pachelbel jusqu'à la musique du XXI^e siècle : Gordon Jacob, Arnold Schönberg... Sans oublier les musiques de film et quelques standards plus populaires comme Queen ou Buggles. Le programme de cette année est plutôt composé d'œuvres récentes de compositeurs japonais et Néerlandais.

Y ALLER Rencontres musicales du Rhin, du 17 au 23 avril, à Rhinau et Diebolsheim. Entrées libres, plateau.

L'AGENDA

MUTTERSOLTZ

Journée technique sur la poule d'Alsace

► DIMANCHE 12 JUIN, à partir de 9 heures, l'association « Poule et oie d'Alsace club de France » tiendra une journée technique à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale à Muttersholtz, dimanche prochain 12 juin. Réflexion autour du standard actuel de la poule d'Alsace et des critères de sélection des volailles d'exposition, mais aussi jeu de découverte de l'espèce sont au programme.

Le public pourra rencontrer les membres de l'association et leurs volailles, de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h.

MARCKOLSHEIM

Permanence CGT

► LUNDI 13 JUIN. L'Union locale CGT de Sélestat et environs tiendra une permanence (ouverte aux salariés du public et du privé), de 17 h à 18 h 30 dans les locaux de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim, 24 rue du Maréchal-Foch. Renseignements au ☎ 03 88 92 93 09.

MACKENHEIM

Réunion publique

► LUNDI 13 JUIN. La municipalité organise une seconde réunion publique d'information, ce lundi à 19 h à la Maison des Jeunes, afin de permettre aux habitants de prendre connaissance des orientations prises par la commune dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols – plan local d'urbanisme.

SUNDHOUSE

Portes ouvertes chez les pompiers

► DIMANCHE 19 JUIN à partir de 10 h, l'amicale des sapeurs-pompiers de Sundhouse organise une journée portes ouvertes au centre de secours. Au programme de la journée : à 10 h 30 apéritif concert de la batterie fanfare, concours de pompe à bras par équipe de cinq personnes, manœuvre JSP, désincarcération. Divers stands animés durant toute la journée, SDIS 67, animations enfants, expo de dessins d'enfants des écoles, ateliers extinction et secourisme. A midi, possibilité de prendre le repas sur place ; échine marinée, éclair et café au prix de 12 €. Réservation au ☎ 03 88 85 83 53 ou par mail : amicale.pompiers.sundhouse@gmail.com avant le 12 juin.

SAINT-PIERRE-BOIS Football : ambiance sur la colline de Saint-Gilles

Des juniors invincibles, en tête et en fête

Samedi soir dernier, il y avait de l'ambiance entre le stade et le club house de Saint-Pierre-Bois. L'équipe de football des moins de 18 ans (U18), fusionnée depuis l'année dernière avec celle de Triembach-au-Val, vient d'être championne de son groupe. Fallait bien fêter ça !

Aucune défaite, ce qui est rare, n'a gâché le tableau des résultats des U18 qui samedi soir dernier devaient jouer leur dernier match contre Mackenheim, qui a déclaré forfait par manque de joueurs. Dernier du classement, Mackenheim a préféré ne pas se déplacer et laisser trois points supplémentaires à l'équipe recevante.

Plus d'une centaine de buts

Une partie des supporters fidèles de Saint-Pierre-Bois a réservé une surprise en venant déguisée pour assister à une soirée tournée vers le plaisir de dégustation de grillades et tartes flambées et manifester leur attachement à cette équipe de juniors invincible tout au long de leur championnat.



Joueurs et fans du club à côté du club house garni de banderoles. PHOTO DNA

Si ce parcours exceptionnel mérite d'être signalé, c'est surtout pour encourager le football dans la vallée de Villé, et montrer que la fusion avec Triembach-au-Val a été bénéfique. Il faut aussi dire que ces juniors seront appelés

dans les rangs d'équipes de seniors avec lesquels Saint-Pierre-Bois évolue en Promotion. Leurs dirigeants, les frères Schwab, peuvent être fiers de leur travail et de leur réussite. Et sachant que l'équipe a mar-

qué plus d'une centaine de buts, c'est dire si leur offensive à petit échelon dépasse de loin celle du célèbre Racing Strasbourg entrant enfin dans la Ligue 2. En conclusion, grande fête à la Meinau, petite fête conviviale

sur la colline de Saint-Gilles où l'on n'a pas manqué l'occasion de remercier les acteurs du ballon rond qui ont fourni de beaux spectacles tout au long de ce championnat. ■

A.H.

HILSENHEIM Classe 1945

Echappée provençale

Un groupe de seniors, « L'Echappée » issu de l'ancienne amicale de la classe 1945, a pris récemment la direction de la Provence pour une escapade de cinq jours.

ILS ONT PRIS pied à terre dans un hôtel situé au cœur du parc naturel régional du Luberon, entre les monts du Vaucluse et la montagne du Luberon. Accompagnés d'une guide, ils ont visité le Colorado provençal illuminé par la féerie des jaunes, rouges, verts et violets, Roussillon, l'un des plus beaux villages du Luberon avec ses façades d'ocre, Gordes qui étage ses maisons sur une falaise et le musée de la lavande. Un petit crochet a été fait dans



Un voyage au cœur de la Provence pour les membres de l'Echappée. DOCUMENT REMIS.

les Bouches-du-Rhône pour la visite de Saint-Rémy-de-Pro-

vence qui symbolise la région à merveille, porte des Alpilles et

pays natal de Nostradamus. Puis les Baux de Provence, ma-

gnifique village classé au patrimoine mondial de l'Unesco ainsi qu'aux plus beaux villages de France.

D'autres jolis villages ont été visités, Ménerbes, Lacoste, Bonnieux, tous pittoresques et étagés sur un promontoire du Luberon où subsistent de nombreux vestiges de remparts. Fontaine-de-Vaucluse qui a donné son nom au département, l'Isle-sur-la-Sorgue qui fut longtemps un centre industriel très actif de tissage, de teinture, de tannage et de papeterie. Enfin visite du moulin à papier, du moulin d'Alphonse Daudet et d'une fabrique de confitures.

Les journées furent agrémentées de soirées animées et le séjour passé dans la bonne humeur au gré des blagues, anecdotes, chants et rires. ■

PORTES OUVERTES CE WEEK-END



Volkswagen

GARAGE DITTEL

Z.I. Nord - 1 rue J.M. HAUSSMANN

68000 COLMAR

Tél. 03 89 24 76 00

www.automobiles-michel.fr

GARAGE MICHEL

Z.I. Nord - 2 rue Grenchen

67600 SÉLESTAT

Tél. 03 88 57 44 44

PHOTO: DNA

LE CARNET

NEUBOIS
Lucien Mathieu, nouvel octogénaire

Lucien Mathieu vient de fêter en famille ses 80 ans. Il est né le 15 mars 1936 au foyer des époux Robert Mathieu et Lucie Flick. Puis la famille s'est agrandie avec l'arrivée de Claire et Roger.

Lucien fréquenta l'école de Neubois puis le lycée technique d'Obernai où il obtint un CAP d'ajusteur.

Après ses études, il fut embauché à la scierie Stalter de Sélestat où il travailla jusqu'à son service militaire.

Il partit 30 mois au Maroc. Après un stage d'électricien auto à Meknes, il rejoignit la caserne de Kenitra. Durant cette période, il eut l'autorisation de rentrer chez lui une seule fois pour l'enterrement de son père décédé dans un accident de voiture. À son retour, il fut embauché au garage Schellenbaum de Châtenois puis chez Citroën à Ribeauvillé où il occupa un poste de mécanicien auto.

Le 26 décembre 1960, il épousa Marie Guntz. De cette union sont nés six enfants : Martine, Isabelle, Philippe, Dominique, Caïoline.

Dix petits-enfants, Laetitia, Guillaume, Luc, Jérôme, Jean, Mélanie, Amandine, Arnaud, Robin et Nans ainsi que trois arrière-petits-enfants, Lilas, Théo et Gaspard font la joie de ce papi comblé.

Lucien est un grand musicien. Son instrument préféré est l'accordéon. Il fit partie de l'orchestre Aurora, composé de cinq musiciens qui animait les bals du samedi soir, du dimanche et



Le nouvel octogénaire.
DOCUMENT REMIS

fier de posséder l'article du journal de l'époque qui relatait la vente de cet instrument. Lucien fait également partie du club du Frankembourg et de l'ARA (Amicale des artisans retraités d'Alsace). Il animait durant de longues années les fêtes de Noël de la commune de Neubois ainsi que les rencontres des membres du club du Frankembourg. Il est présent à toutes les sorties et à tous les voyages.

Le scrabble et les mots croisés font également partie de ses activités favorites sans oublier la cueillette des champignons.

Lucien a la chance d'être entouré de trois de ses enfants qui habitent Neubois, les deux autres habitant l'Ardèche et Marseille.

De l'exercice, il en fait au quotidien puisqu'il descend trois à quatre fois par jour les trente marches pour aller voir ses poules et déjeuner chez ses enfants. « J'ai toujours faim et soif, dit-il, ce qui me maintient en forme,

VILLÉ Cérémonie pour un jeune judoka
Une ceinture noire méritée

Le jeune judoka Julien Minoux, du club de Villé, est devenu ceinture noire. Une consécration.



Julien Minoux, à peine 18 ans, décroche sa ceinture noire. PHOTO DNA

Fernand Hirth, ceinture noire 4^e dan de judo et responsable sportif du club de Villé, a eu le grand plaisir de remettre la ceinture noire à Julien Minoux.

En présence de ses parents, ce sportif d'à peine 18 ans a reçu cette ceinture amplement méritée. Ses professeurs, Slim Aouinet et Didier Finance, sont particulièrement fiers de lui. Les prétendants à ce graal qu'est

la ceinture noire doivent non seulement réaliser 100 points en combat, présenter une série de mouvements appelés « kata » mais aussi passer une épreuve d'arbitrage.

Julien et son partenaire de toujours, Meyer Virgile, ont passé toutes les épreuves en commun. Virgile est en passe de décrocher son graal dans peu de temps. C'est avec fierté que Julien a défait sa ceinture marron pour nouer sa

ceinture noire, encore toute rigide autour de sa taille.

Après le traditionnel salut de ses confrères du club, Fernand Hirth lui a laissé sa place pour son premier entraînement en tant que ceinture noire.

Le judo-club de Villé compte près d'une vingtaine de ceintures noires en son sein, ce qui prouve la bonne santé de cette association et fait la joie de ses dirigeants. ■

CHT

L'AGENDA

MACKENHEIM

Réunion publique pour le PLU

► LUNDI 11 AVRIL. Pour permettre aux habitants de prendre connaissance des orientations prises par la commune dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols/plan local d'urbanisme, la municipalité organise une réunion publique d'information, à 19 h, à la Maison des Jeunes.

BALDENHEIM

Amis de l'église historique : AG

► MERCREDI 13 AVRIL. L'association des Amis de l'église historique de Baldenheim tiendra son assemblée générale à 20 h à la salle du presbytère. À l'issue des parties statutaires, M. Bachschmitt tiendra une conférence sur les traditions et survivances celtiques. Cordiale invitation à tous. À noter que l'église historique sera ouverte aux visiteurs les dimanches et jours fériés, de 14 h à 18 h, à partir du 10 avril.

OHNENHEIM-ELSENHEIM

Amicale de pêche :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MACKENHEIM

Mackenheim, le 6 avril 2016



67390 MACKENHEIM

Tél 03 88 58 26 26

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

Invitation à une réunion publique d'information

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS / PLAN LOCAL D'URBANISME

La réunion publique se tiendra à la Maison des Jeunes. A cette occasion, vous pouvez prendre connaissance des orientations prises par la commune

Le lundi 11 avril 2016

A 19 heures

Le Maire
J - C SPIELMANN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MACKENHEIM



67390 MACKENHEIM

REUNION PUBLIQUE

Invitation

Tél 03 88 58 26 26

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

REVISION
Du POS / PLU

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS / PLAN LOCAL D'URBANISME

Pour permettre aux habitants de prendre connaissance des orientations prises par la commune dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme,

la Municipalité organise la seconde réunion publique d'information,

le lundi 13 juin 2016

à 19 h,

à la Maison des Jeunes

Le Maire



COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 11 avril 2016

Lieu : Mackenheim
Personnes présentes :
Cf. feuille de présence

Objet : réunion publique n°1

L'objet de la réunion est de présenter de façon générale ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme, ainsi que la démarche d'élaboration. Un zoom a ensuite été effectué sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les principales pièces qui composent le dossier :

-Le PADD. Il fixe les grandes orientations du projet communal. Les évolutions futures du PLU devront être dans l'esprit de ce PADD sans quoi le PLU devra faire l'objet d'une révision générale.

-Le zonage du PLU. Il se divise en 4 grandes zones. Les zones U (urbaines), les zones AU (à urbaniser), les zones N (naturelles) et les zones A (agricoles). La surface des zones d'extension est limitée afin de tenir compte des orientations du SCoT et des récents efforts de réduction de la consommation foncière introduits par les lois Grenelle et ALUR. Ils correspondent aux besoins estimés pour la commune à l'horizon 2030.

-Le règlement. Des règles spécifiques sont fixées pour chaque zone. Elles permettent d'assurer une densification du tissu urbain, dans le respect de l'architecture locale. Pour illustrer le règlement, TOPOS effectue une présentation des principaux articles qui le composent.

-La présentation du projet de PLU s'articule de la façon suivante : les éléments du diagnostic et les objectifs du PADD sont détaillés par thématique. Les thèmes abordés sont l'agriculture, les risques et nuisances, l'urbanisme et l'aménagement, l'habitat, la démographie et la consommation foncière, l'activité économique, l'environnement. Tous ces thèmes ont permis de dresser un portrait relativement exhaustif du territoire.

Concernant la suite de la procédure, Monsieur DE BONN rappelle qu'un registre de doléance est actuellement à disposition du public en mairie et que la réunion publique n°2 sera organisée la semaine prochaine. Elle portera sur le zonage et le règlement.

Principales questions et débats :

Les questions posées étaient les suivantes :

-quel est l'état des effectifs scolaires ? Il a été précisé que ceux-ci sont en baisse et que la création de l'AFUA s'inscrit dans ce cadre avec une volonté également de la municipalité de développer des projets favorisant la mixité de l'habitat.

-comment se situe le projet démographique de Mackenheim par rapport à la tendance d'évolution sur l'intercommunalité ? La courbe d'évolution démographique sur Mackenheim et sur la comcom est assez similaire et supérieure à 1% de taux de variation annuel moyen. Le projet de la commune, callé sur les objectifs du SCoT et du futur PLH est en légère baisse (0,7%).

Liste des présents :

(9)



FEUILLE DE PRÉSENCE

RÉUNION

Commune de Mackenheim

Le 11.04.2016

Nom - Prénom	Fonction	Signature
DE BOAN Hubert	TOPOS	[Signature]
SPIELMANN J.-Cl	Maire	[Signature]
WÄRSCHER Ch.	Adjoint	[Signature]
SCHAECK J.-C		[Signature]
ZIMMERMANN Serge	Entrepreneur	[Signature]
SCHWENGER H	Conseiller	[Signature]
ROCH Yannick	Retraité	[Signature]
Flecher Jean-Marie		[Signature]
FLATZ Julien	Adjoint	[Signature]
KREFFER François	Retraité	[Signature]
HETZER Antoine	Retraité	[Signature]
FOISSIER Sébastien	Chef d'établissement	[Signature]
JEHLE Martine	retraite	[Signature]
KUSZ Kévinique	Employée	[Signature]
Wichel Matthieu	"	[Signature]
Wichel Pauline	"	[Signature]
WEIBEL Patricia	"	[Signature]
Schatt J.-Claude	sans emploi	[Signature]
LUDWIGSCHMIDT J.-Paul	retraite	[Signature]
BIWAND Rémy	vicarion	[Signature]
BIWAND Didier	artisan agricole	[Signature]
BIWAND Sébastien		[Signature]
LUDWIGSCHMIDT J.-Claude	agriculteur-employé	[Signature]
ETWILLER Hubert		[Signature]
FRICKERT Roland		[Signature]

2



FEUILLE DE PRÉSENCE

RÉUNION

Commune de Mackendorf

Le 11.09.2016

Nom - Prénom	Fonction	Signature
FEARZ Guillaume		
STOCKBAUER FRÉDÉRIC	Magistrat Agricole + Agriculture	
WEISEL Anika	Érudite	
RIESTEVEN GERRARD	Retraité	
Schoelcher René	Retraité	
Schmitt Christian	Retraité	
Gebhard Sylvie	Employée	
Schmitt Anika	Retraité	
KOHLER Jean Marc	Associé	
MATHS I Paul	Retraité	
GERGES Maurice	Retraité	
Delsch Bernard	Employé	
SCHATT Anne Marie	Retraité	
Gyrod Fabrice		
RUDLOFF Albert	Actif	
WETER Leon Marie	CFR	
Gutman Bryan	Employé	
MACHI Florence	Adjointe	
THIEBO Martine	Conseillère	
HAMMESSEL Jean Louis	Retraité	
Schwenster Jiri		
GUENARD Yves	Retraité	
GUENARD Christine	Agent administratif	

L'Associé

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 13 juin 2016

Lieu : Mackenheim
Personnes présentes :
Cf. feuille de présence

Objet : réunion publique n°2

En introduction, Monsieur DE BONN rappelle qu'une première réunion publique a été réalisée la semaine dernière. Durant cette réunion, il a été question du diagnostic et du PADD du PLU ainsi que d'éléments généraux sur la procédure d'élaboration d'un PLU.

La réunion publique n°2 est majoritairement axée sur le projet de zonage et de règlement de la commune. Le détail figure dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

Pour mémoire :

- le zonage a été délimité en fonction des orientations que s'est fixée la commune dans son PADD. Ainsi, la surface des zones d'extension a été limitée en fonction des besoins de la commune et l'ensemble du projet laisse une place importante à la protection de l'environnement.
- le règlement a été défini de façon à préserver les caractéristiques du village.
- des orientations d'aménagement et de programmation ont été mises en place dans des secteurs à enjeu (extensions du village). En cas d'opération d'aménagement réalisée sur ces secteurs, le constructeur devra mettre en œuvre un projet compatible avec les orientations définies.

Suite de la procédure :

Lorsque le projet de PLU sera arrêté, on entrera dans une phase administrative, avec une consultation officielle de 3 mois des personnes publiques associées, suivie par l'enquête publique de 1 mois durant laquelle les habitants pourront présenter leurs requêtes que le projet. Il est important de retenir qu'une requête effectuée après le mois d'enquête publique ne pourra être prise en compte par la municipalité. Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal étudiera les différentes demandes et y apportera une réponse argumentée (positive ou négative). Après cela, le PLU sera approuvé et deviendra opposable au terme des délais fixés par la loi.

Principales questions et débats :

Les questions posées étaient les suivantes :

- Qui nomme le commissaire enquêteur ? C'est le tribunal administratif.
- Quid du projet d'éoliennes ? Le PLU ne l'intègre pas pour l'instant car son état d'avancement n'est pas suffisant d'autant qu'il doit avant tout être porté par la comcom pour pouvoir se faire (au moins fiscalement).
- Peut-on construire en bordure de l'Ischert ? Non car le règlement impose un recul minimum de 6 mètres en bordure de l'Ischert dans les zones urbaines et de 20 mètres dans les zones agricoles et naturelles.
- Les bosquets existants le long du canal seront-ils protégés ? Ces bosquets présents sur le domaine de VNF font effectivement l'objet d'une protection spécifique dans le PLU.
- Pourquoi les zones agricoles constructibles sont-elles de taille limitée ? Afin d'éviter le mitage des espaces agricoles, qui détériore le paysage et est consommateur de foncier.

Liste des présents :

①



FEUILLE DE PRÉSENCE

RÉUNION

Commune de Mechanheim

Le 13.06.2016

Nom - Prénom	Fonction	Signature
DE BONN Hubert		
WUERTSCHEN Ch	Adjoint	
GHI DINA	Adjoint	
FERNANDEZ Anbinette	Adjointe	
ZIMMERMANN Serge	chef d'entreprise	
FLAIZZ Odile	cadre	
LEININGER Gerald	Directeur opérationnel	
SCHATT Jean-Claude	Sans emploi	
FRICKERT J-7	Retraité	
Fehle Martine	retraitee	
BIWAND Sidier	survivant agricole	
BIWAND Justine		
Fritsch Genevieve		
Doire Dorothée		
Schoelcher Rene	Retraité	
Kling Ju Louis	retraite	
Policano Raphael		
Dietsch Bernard		
Schatt Hubert		
ETWILLER Hubert		
WEIBEL PATRICK		

2

Wintzfelden - Paysage



FEUILLE DE PRÉSENCE

RÉUNION

Commune de Mackwiller

Le 13.06.2016

Nom - Prénom	Fonction	Signature
Wielbel Matthieu	Conseil municipal	
Lutz Sylvie		
Schmitt André		
Lindemann Joseph		
GUTLAND PHILIPPE		
DREYER Jean	Retraité	
KOLLER Fran	Agric. / Tech	
HETZEL Antoine	Retraité	
Schoeters J. / J. / J.	"	
HANESSER H. Louis	Retraité	
JEHL Gustave	Retraité	
WEHRLE Bernard	Retraité	
GEBHARD Bruno	Retraité	
GEBHARD Christian	Administration	

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 03 avril 2012

Lieu : MACKENHEIM

Personnes présentes :

Cf. feuille de présence ci-joint.

Objet : Réunion PPA n°1

Principales remarques :

Avis de la DDT (et de l'ARS) :

- Pour rappel, la loi Grenelle a généralisé le recours à la procédure d'évaluation environnementale pour les communes concernées par un site Natura 2000, comme c'est le cas à Mackenheim. La commune devra également mener une étude sur le grand hamster (fragmentation/connectivité).
- Il conviendra de spatialiser l'inondation de 1982 dans le rapport de présentation et de le retraduire sur le zonage.
- Les projections démographiques semblent élevées au regard de la situation de la commune dans l'armature du territoire. Elles devront être mises en relation avec celles prévues par le SCoT. Par ailleurs, même si le SCoT prévoit 4 hectares d'extensions, ils devront tout de même être justifiés au regard des besoins de développement du village.
- Le secteur d'extension prévu dans le prolongement de la rue de l'Île paraît peu pertinent par rapport à l'organisation du village. Les élus précisent que ce secteur donne sur des espaces à faible valeur agricole et que des aménagements de voirie ont déjà été réalisés.
- Il est nécessaire de bien justifier dans le PLU la création d'une zone d'activité déconnectée du tissu urbain. Il conviendra de justifier cette zone notamment au regard de l'occupation de la ZAC de Marckolsheim, ainsi qu'au niveau de son accessibilité.
- La conurbation peut être envisageable mais il conviendra d'approfondir dans le diagnostic les éléments en commun entre les 2 villages (services, commerces...), pour apporter des justifications notamment par rapport au SCoT.

Avis de la Chambre d'Agriculture :

- La chambre d'agriculture souhaite également que les surfaces d'extension soient bien justifiées et que le projet de PLU poursuive des objectifs ambitieux en matière de densité et de qualité de l'urbanisation.
- Une réunion de concertation agricole devra être organisée pour mieux définir les sites à privilégier en matière de sortie d'exploitation.

Avis de la mairie de Boofzheim :

- Une zone dédiée au stockage agricole est prévue sur Boofzheim, à proximité de la limite Nord-Est du bourg. Une réflexion sur la mutualisation des équipements pourra être engagée.
- Monsieur le maire rappelle qu'une piste cyclable est prévue à l'Ouest du village de Mackenheim. Elle concernera notamment le site dédié aux activités.

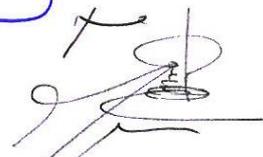
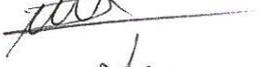
Suites à donner :

Topos se charge de la rédaction du compte-rendu,
La commune se charge de le diffuser aux PPA.

RÉUNION

 Commune de Mackenhain

 Le 03.09.2012

Nom - Prénom	Fonction	Signature
DE BOUW F. SPIELMANN J.-Cl	TOPOS Maire	
Mahler Julie	Chambre d'Agriculture	
FAHRNER Dominique SILVANOZZI Georges MEYER Jean-Marc	Adjoint BOOTZHEIM Maire de Sotsylen	
HETZER Caroline " Antoinette	Adjoint Mackenhain " "	
FAHRNER Gérard	" "	
SCHMITT André	" "	
HARTMANN Jean-Yves KLEIN Samuel	DDT/SADT DDT/UT Sud	

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 13 juin 2016

Lieu : MACKENHEIM

Objet : Réunion PPA n°2

Principales remarques :

Avis de la DDT :

- Le diagnostic devrait être étayé sur les aspects environnementaux notamment pour les ZNIEFF. Il est précisé qu'un comptage d'espèces a déjà été réalisé dans la commune dans la forêt rhénane par la LPO.
- Les zones humides, les zones humides remarquables et les continuités écologiques sont bien prises en compte par le règlement.
- La taille des zones Nj et des constructions autorisées fait l'objet d'un débat. Il est proposé de réduire l'emprise au sol des abris à 10 mètres et d'imposer un aspect bois. Le SCoT a également proposé un reclassement en Aj qui correspond mieux à l'occupation du sol de ces zones.
- L'évaluation environnementale déplore l'absence de règles sur les façades à l'article 11. La mise en place d'un nuancier sera étudiée.
- Le SCoT identifie une façade patrimoniale en façade nord du village. Des zones Uxb et Uxs ont été créées à ce niveau risquant de nuire au paysage. Néanmoins ce classement ne fait qu'acter l'existence d'occupations du sol liées à l'activité. Il n'y a pas d'impact supplémentaire.
- Il convient de détailler le diagnostic en matière de catastrophes naturelles. Monsieur le Maire précise que le village n'a jamais été directement touché. Pour prendre en compte le risque de remontée de nappe, une cote à respecter sera indiquée dans le règlement.
- Les notes techniques sur l'eau et l'assainissement devront être réalisées, de même que le traitement des déchets.
- Le rapport de présentation pourrait utilement développer la façon dont le PLU limite l'exposition des habitants aux nuisances sonores.
- Le rapport de présentation mérite d'être développé sur la qualité des réseaux numériques.
- Le rapport de présentation devrait mieux expliciter le lien de complémentarité entre Mackenheim et Marckolsheim. L'intérêt d'une conurbation future entre Bootzheim et Mackenheim est à expliquer.
- La zone Ue devrait être réduite en l'absence de projet réel.
- La zone IAUx devrait être reclassée en zone Ux et l'élément remarquable supprimé sur le site potentiel d'extension de la déchetterie. La surface de la zone Ux sera réduite.
- Des éléments d'explication sont demandés pour la zone Ux à l'entrée sud. Monsieur le Maire précise que sa création est liée à la volonté de régulariser cette activité.
- Le règlement devra être complété par des éléments sur le stationnement des vélos.

Avis de la Chambre d'Agriculture :

- La chambre d'agriculture constate qu'il existe 5 exploitants à titre principal dans le village et plusieurs petites exploitations. Il n'y a plus d'élevage. Le rapport de présentation devra être complété par des éléments sur la concertation agricole.
- Il est proposé de supprimer l'orientation sur la réutilisation des friches.
- Les zones Ux devront être bien justifiées dans le rapport.

- La surface des zones Nj devra être réduite.

Avis du CD67 :

- Les justifications devront intégrer le PLH en cours d'élaboration.
- Le CD67 attire l'attention des élus sur les difficultés que peuvent poser les boisements protégés en bordure de RD.
- Les OAP pourront être complétés par l'obligation de sécuriser les accès sur les RD.

Avis de la comcom du Ried de Marckolsheim :

- Les chiffres clés du PLH concernant Mackenheim sont rappelés, ainsi que le transfert de compétence des zones d'activités à l'intercommunalité sachant que la zone de Mackenheim n'est pas prioritaire.

Suites à donner :

Topos se charge de la rédaction du compte-rendu,
La commune se charge de le diffuser aux PPA.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MACKENHEIM



67390 MACKENHEIM

Tél 03 88 58 26 26

Fax 03 88 58 26 27

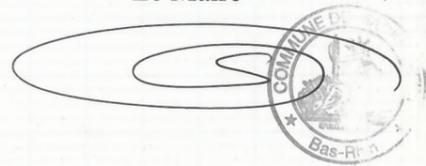
Internet : mairie.mackenheim@evc.net

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)
EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Date de la délibération prescrivant la révision : 15 juillet 2010

REGISTRE D'OBSERVATION MIS A DISPOSITION DU
PUBLIC DURANT TOUTE LA DUREE DES ETUDES
(registre contenant 47 feuillets)

Le Maire



Le Maire,
J.C. SPIELMANN



23.5.2012 - Courriel de Martine WISS. annexé sur cette page.

Mairie de Mackenheim

De: joost [c.joost@evc.net]
Envoyé: mercredi 23 mai 2012 20:35
À: mairie.mackenheim@evc.net
Objet: Terres près de la déchetterie

M. le Maire

Ayant eu l'information qu'une zone d'activité sera faite près de la déchetterie, je me permets de venir vers vous concernant le terrain en indivision avec mon ex mari. (Rudloff Albert)

(S25 N°0011 d'un contenant de 0ha49a20ca + S25 N°0012 de 0ha94a20ca + S25 N°0013 0ha12a00ca + S25 N°0128/0012 1ha05a50ca soit un total de 2 Ha 6140)
UNTERFELD

Ce champs étant actuellement en fermage chez un agriculteur très retissant à l'idée de rendre ce champs, alors qu'un accord a l'amiable au départ du fermage a été mis en place.

Voilà mon soucis, nous avons un fils charpentier (Rudloff David) à qui de droit reviendra ce champs quand nous aurons des réponses concernant le devenir de ce coin du village.

David aimerai se développer dans la branche du bois à savoir vente de bois de chauffage et peut-être par la suite la création de son entreprise de charpente, ce qui serai un plus pour la pérennité du village à savoir surement des postes à pourvoir.

De ce fait il lui faut de la place pour entreposer son matériel (tracteur, remorques etc.....)

Il souhaiterai donc construire en premier temps un hangar et développer la vente de bois.

Merci de me tenir au courant de l'avancé de ce projet communal afin que David puisse à son tour participer au développement de son village.

Cordialement

Marckolsheim, le 22 Mai 2012

MARTINE WISS

06 10 23 10 63

10. 2012

Ce jour, je suis venu au Maire pour solliciter
l'intégration de ma parcelle sise au lieu-dit
Gartfeld, Section 25 N° 70 dans la zone
constructible du PLU de la commune en cours
d'élaboration, au vu de la proximité des usages
et des voies existantes

M. Garignani Thierry
2 rue du Maréchal Joffre
67390 Marckolsheim

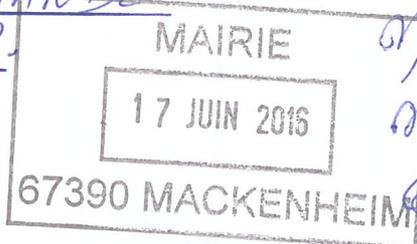


GERHARD Bruno
34 rue St Cyprien.
67390 MACKENHEIM

Mackenheim le 14 juin 2016.

RECOMMANDÉ

A. R.



Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs Les Conseillers
Mairie de Mackenheim
67390 MACKENHEIM.

Mesdames, Messieurs.

Lors de la réunion publique du 13 juin 2016 concernant l'aménagement des parcelles du "Hilsenheimer Graben", Monsieur le Maire a déclaré que le terrain de M. Zimmermann Serge à côté de ma propriété sera classé en "Zone Artisanale" au milieu des habitations.

Les nuisances sonores et autres dérangements enlèveront, à l'avenir, toute possibilité d'aménagement. Cette classification dévaluera ma propriété.

De ce fait, je m'oppose à ce changement et demande que cette zone reste en "LABOURABLE" et non en "ARTISANALE".

D'avance, je vous remercie de prendre note de mes doléances et dans l'attente de vous lire,

Agréés, Mesdames, Messieurs, Mes
Salutations.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "GB" or similar initials.



Mentions légales

Plan du site

Nous contacter

Recherche

Nous contacter

Nom *

Prénom *

Adresse *

Code Postal *

Commune *

Email *

Téléphone

Fax

Objet *

Message *